

Séance du conseil municipal du 11 février 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et un, le onze février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Athée, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale sous la présidence de Madame le Maire, Nadine MARTIN-FERRE.

Présents : GIRAUD Marc, CHAMPION Kalyne, GAUTHIER Clarisse, JULLIOT Alexandre, LAMY Anthony, PAILLARD Alain, PIAU Valérie

Absents excusés : DESMONTILS Olivier, PESCHE Nicole

Secrétaire de séance : GAUTHIER Clarisse

➤ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2021

Madame le Maire demande si des observations sont à apporter au compte rendu de la séance du 21 janvier 2021.

Une erreur est relevée concernant la course cycliste où il est précisé qu'il sera nécessaire d'assurer la sécurité au chemin des Dumetières. Cet endroit n'étant pas concerné par la course cycliste, il convient de retirer cette précision.

Excepté cette erreur, aucun autre point n'est relevé et le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ DEL20210211-01 : COTISATION CNAS POUR LES AGENTS RETRAITES

Madame le Maire informe le conseil municipal que la collectivité cotise au CNAS pour les agents retraités sans limite dans le temps.

Madame le Maire propose que la collectivité cotise pour ces agents pendant une période de trois ans après la radiation des effectifs.

Après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **DE COTISER** au CNAS pour les agents retraités dans la limite de trois ans à compter de la radiation des effectifs,
- **DE PROPOSER**, à ces agents retraités, au-delà de ces trois ans, de rembourser à la collectivité le montant de la cotisation annuelle du CNAS afin de continuer à bénéficier des avantages proposés,
- **DE CONSULTER** les agents actuellement à la retraite afin de savoir s'ils utilisent les prestations du CNAS et, d'un commun accord, de cesser de cotiser pour ceux-ci si les prestations ne sont plus utilisées.

➤ DEL20210121-02 : REPAS DES AINES

Dans le cadre du repas des aînés organisé chaque année, Madame le Maire propose de solliciter le restaurateur d'Athée afin de proposer des plats à emporter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir le menu proposé par le restaurant « Le Petit Athéen » au prix de 17 euros,

- **DE RETENIR** la date du 27 mars 2021 pour organiser ce repas (sous réserve de la disponibilité du restaurateur),
 - **DECIDE** que la collectivité prendra à sa charge 5 euros du repas pour les habitants d'Athée de plus de 60 ans et de maintenir le coût du repas pour les conjoints et les aînés domiciliés hors de la commune à 17 euros,
 - **DECIDE** que la commission communication adressera aux personnes concernées un bulletin d'inscription,
 - **DECIDE** qu'un stylo sera remis à chaque personne commandant un repas avec éventuellement remise d'un jeu de cartes.
- **DEL20210211-03 : RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DES PAYS DE LA LOIRE SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON**

Madame le Maire rapporte au conseil municipal que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a réalisé un contrôle sur la gestion de la Communauté de Communes du Pays de Craon concernant les exercices 2015 à 2018.

Le rapport a été reçu le 7 décembre 2020. Il doit donner lieu à débat en réunion de conseil municipal et a été joint à la convocation adressée à chacun des membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **A PRIS CONNAISSANCE** du rapport d'observations définitives relatives à l'examen de la gestion de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

QUESTIONS DIVERSES

- **Intervention de Cédric MAHIER pour la présentation de l'association le « Nulle Part Ailleurs »** : Cédric MAHIER est intervenu pour présenter le projet social de l'association intercommunale.
- **Acquisition du chemin des Dumetières** : La signature pour l'acquisition du chemin des Dumetières aura lieu le 16 février 2021.
- **Report des Noces 1900** : L'évènement initialement prévu en 2021 est annulé et reporté à 2022 en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19.
- **Démission de Damien HOUDAYER à la vice-présidence du GDON** : Par courrier en date du 28 janvier 2021, Damien HOUDAYER a informé Madame le Maire de sa démission de la place de vice-président du GDON d'Athée.
- **SAS OUDON BIOGAZ : Demande de révision de l'arrêté municipal** : Par courrier en date du 8 février 2021, Monsieur COLAS a demandé la révision du refus concernant le permis modificatif n° PC 053 012 19 B1004 M01 du 23 novembre 2020. Sur les 8 membres du conseil municipal présents, 6 membres ont décidé que la décision de refus devait être maintenue. Un courrier en ce sens sera adressé à Monsieur COLAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.